RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

ARRETE

portant composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs d'études sanitaires au titre de l'année 2019

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 90-975 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs d'études sanitaires et notamment ses articles 4 (1^{er} alinéa), 5 et 6 ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 1997 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel sur épreuves pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2007 modifié fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement des ingénieurs d'études sanitaires ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs d'études sanitaires ;

ARRETE:

Article 1er

La composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs d'études sanitaires ouverts au titre de l'année 2019 est fixée ainsi qu'il suit :

M. PAUX Thierry

Ingénieur du génie sanitaire, représentant le directeur général de la santé – Président ;

M. BOUSSERRHINE Noureddine

Enseignant chercheur à l'Université Paris-Est Créteil :

Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé d'Ile-de-France - délégation départementale des Hauts-de-Seine :

M. ROCHELLE Jérôme

Ingénieur d'études sanitaires principal à l'agence régionale de santé de Bretagne – délégation départementale d'Ille-et-Vilaine :

Mme SIMON-DELAVELLE

Inspectrice générale des affaires sociales de 1^{ère} classe à la direction des finances, des achats et des services, représentant la cheffe de l'inspection générale des affaires sociales :

Mme SOURD Fabienne

Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Grand-Est.

En cas d'indisponibilité du Président du jury, cette fonction sera assurée par Mme SIMON-DELAVELLE Frédérique.

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le - 1 AVR. 2019

Le Chef du burgau du recrutement

Arnaud SCOLAN